

Apports en numéraire : 100 000 F CFP, libérés de la totalité à la souscription

Apports en nature : Néant

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

Gérance : Madame Vairia FARIKI épouse LANGY, demeurant à PAPEARI

Clause d'agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumis à l'agrément de la société.

Les cessions entre associés sont libres.

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour avis et mention,
Me Terani YEOU, notaire associé

Annonce n° 22609

Maître Olivier GUILLOUX
Avocat à la Cour

VIBRATION ISLAND KIDS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 15 février 2024, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VIBRATION ISLAND KIDS

Objet social : L'import, l'achat, la commercialisation de produits dérivés à l'image des loris endémiques mais également de chiens (Jack Russell Terrier) de détection et de lutte contre le rat noir (nés à Tahiti et dressés à Moorea) pour la sensibilisation, la protection et la conservation des loris endémiques de Polynésie française.

La prestation de détection et de lutte contre le rat noir en Polynésie française.

Communiquer, promouvoir, porter des actions, faire des donations avec les associations qui participent à la protection des loris endémiques de Polynésie française et de lutte contre le rat noir.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes.

Enseigne commerciale : VIKURA TAHITI

Siège social : PK 24,200 Ouest Haapiti MOOREA BP 1088 - 98729 PAPETOAI

Capital : 100 000 F CFP

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

Gérance : Monsieur Eugenio PROIA, né le 27 novembre 1946 à ISOLA DEL LIRI (Italie), demeurant PK 24,200 côté montagne à Haapiti, 98728 Moorea

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Maître Olivier GUILLOUX, Avocat à la Cour

Annonce n° 83732

AAT - ASSURANCES DES ACTIVITES DU TOURISME

Rectificatif à l'annonce n° 42765 parue au JOPF n° 53 du 21 mai 2024 en page 6885

Au lieu de : objet social :

La distribution et la gestion de produits et services d'assurances de toute nature, à l'exception de celles pratiquées par les sociétés visées à l'article L.310-1 alinéa 1 du Code des assurances applicable en Polynésie française. La présentation, la proposition et l'aide à la conclusion de contrats d'assurance ou de réassurance, et la réalisation de travaux préparatoires à leur conclusion.

L'exécution du ou des mandats qui lui sont confiés à ce titre.

La prise à bail ou l'acquisition de tout bien immeubles bâtis ou non bâtis.

La participation directe ou indirecte de la sociétés dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes.

Il fallait lire : objet social :

La distribution et la gestion de produits et services d'assurances de toute nature, à l'exception de celles pratiquées par les sociétés visées à l'article L.310-1 alinéa 1 du Code des assurances applicable en Polynésie française. La présentation, la proposition et l'aide à la conclusion de contrats d'assurance ou de réassurance, et la réalisation de travaux préparatoires à leur conclusion.

Le courtage pour l'Assurance des Activités du Tourisme, le conseil en assurances, et l'intermédiation en opérations d'assurance.

L'exécution du ou des mandats qui lui sont confiés à ce titre.

La prise à bail ou l'acquisition de tout bien immeubles bâtis ou non bâtis.

La participation directe ou indirecte de la sociétés dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet social. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes.

Maître Olivier GUILLOUX, Avocat à la Cour

Annonce n° 60002

TAHITI CAPITAL GROUP

Rectificatif à l'annonce n° 33631 parue au JOPF n° 35 du 9 avril 2024 en page 4399

Au lieu de : Dirigeant : Président : PACIFIC INVEST COMPANY, SARL au capital de 6716983 XPF, ayant son siège social Govant Building, Po Box 1276, Port Vila, Vanuatu,

Il fallait lire : Dirigeant : Président : Madame REPETA WILLIAMS, née le 02/08/1974 à Papeete, de nationalité Française, demeurant à Lotissement Fortune, 98718 Punaauia, Polynésie française

Maître Olivier GUILLOUX, Avocat à la Cour